

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030378 – MDE 29/004/2003

Action complémentaire sur l'AU 148/03 (MDE 29/002/2003 du 28 mai 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIER D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

MAROC

Ali Lmrabet (h), journaliste

Londres, le 17 juin 2003

Le 17 juin 2003, une cour d'appel de Rabat, la capitale marocaine, a condamné Ali Lmrabet à trois années d'emprisonnement, réduisant ainsi la peine qui avait été prononcée contre lui en première instance. Le 21 mai, en effet, un tribunal avait condamné ce rédacteur en chef de deux hebdomadaires satiriques à quatre ans de prison. La cour d'appel a par ailleurs confirmé l'amende de 20 000 dirhams (soit environ 1 800 euros) et l'interdiction de ses deux publications, qui avaient été prononcées par le tribunal de première instance.

Ali Lmrabet observe une grève de la faim depuis le 6 mai 2003. Selon les informations recueillies, il était trop faible pour assister à l'audience au cours de laquelle la décision en appel a été rendue. Il se trouve toujours à l'hôpital d'Avicennes à Rabat, où il reçoit des soins, et son état de santé se dégrade. Amnesty International est inquiète car sa vie est de plus en plus menacée. Elle continue de demander la libération immédiate et inconditionnelle de cet homme, qu'elle considère comme un prisonnier d'opinion. Ali Lmrabet a réaffirmé sa détermination à poursuivre sa grève de la faim jusqu'à ce qu'il soit libéré.

Ali Lmrabet a été placé en détention pour « outrage à la personne du roi Mohammed VI », « atteinte au régime monarchique » et « atteinte à l'intégrité territoriale du royaume », accusations fondées sur plusieurs articles publiés dans les deux hebdomadaires dont il est rédacteur en chef. Il a entamé une grève de la faim pour protester contre son récent procès et contre son maintien en détention.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés

ci-après (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

– dites-vous toujours préoccupé par la détérioration de l'état de santé d'Ali Lmrabet, qui observe une grève de la faim depuis le 6 mai 2003 pour protester contre sa récente inculpation et contre son incarcération ;

– appelez les autorités marocaines à libérer immédiatement et de façon inconditionnelle Ali Lmrabet, qui est un prisonnier d'opinion. En effet, il n'est détenu que pour avoir exprimé ses opinions, de façon légitime et sans recourir à la violence.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

M. Mohamed Bouzoubaa
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Place Mamounia
Rabat, Maroc

Télégrammes : Ministre de la Justice, Rabat, Maroc

Fax : +212 37 72 37 10 / 73 07 72 / 73 89 40

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre des Droits de l'Homme :

M. Mohamed Aoujar
Ministre des Droits de l'Homme
Ministère des Droits de l'Homme
47, avenue Ibn Sina
Agdal
Rabat, Maroc

Fax : +212 37 67 19 67

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

et aux représentants diplomatiques du Maroc et Sahara occidental dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 JUILLET 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*